Des recettes sans droits de douane : la constitution fiscale du port franc

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

L'opium, pilier des finances publiques

La colonie de la Couronne hérita du modèle fiscal du port franc. Elle ne prélevait aucun droit de douane sur le commerce général et se finançait largement par les droits d'accise, au premier chef sur l'opium. Au XIXe siècle, l'opium représentait plus de la moitié des recettes des Établissements des Détroits (Straits Settlements). Au début des années 1920 encore, les ventes d'opium par l'administration produisaient environ les trois quarts des recettes d'accise et 55 % des recettes totales.[1]

Le système changea de forme au début du XXe siècle. Après que la Straits Settlements Opium Commission de 1907–1908 eut enquêté sur le problème de la dépendance, le gouvernement mit fin à la ferme de l'opium en 1909. Il reprit le commerce sous forme de monopole direct, avec des points de vente au détail appartenant à l'État.[2] Ce changement écarta les fermiers fiscaux, dont la partie A a décrit les syndicats, mais il fit du gouvernement lui-même le vendeur de la drogue. En 1925, le trésorier colonial Arthur Meek Pountney conçut un Opium Revenue

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Reserve Replacement Fund. Doté au départ de 30 millions de dollars, ce fonds devait remplacer progressivement les recettes de l'opium grâce à la croissance composée de ses placements.[3] Il offre un exemple précoce de gouvernement colonial constituant une réserve d'investissement pour remplacer une source de recettes incertaine. L'idée réapparaîtra à une échelle bien plus vaste dans les réserves gérées par GIC et Temasek, étudiées dans la partie D.

La longue résistance à l'impôt sur le revenu

Les marchands de Singapour défendirent avec détermination le modèle fiscal du port franc. En 1860, le gouvernement de Calcutta retira une proposition du gouverneur local visant à instaurer un impôt sur le revenu, après que les marchands eurent fait échouer une tentative de percevoir des droits de port. Une deuxième proposition, en 1910, ne dépassa jamais le stade du projet de loi en raison de l'opposition virulente des intérêts européens et marchands.[4]

Seule la guerre vint à bout de cette résistance. En 1917 fut adoptée une War Tax Ordinance destinée à financer la contribution aux dépenses de guerre impériales. Reconduite pendant plusieurs années, elle fut abrogée en 1922. Une Income Tax Ordinance permanente entra en vigueur en 1947. Elle s'inspirait de la Model Colonial Territories Income Tax Ordinance de 1922 et reprenait des dispositions adaptées de l'Income Tax Act britannique de 1945.[5] L'actuel Income Tax Act de Singapour descend de cette ordonnance.

La politique fiscale comme facteur de compétitivité

L'histoire fiscale de la colonie de la Couronne montre à quel point le caractère de faible fiscalité de Singapour est profondément enraciné. Pendant près d'un siècle et demi après sa fondation, le port se passa de droits de douane sur le commerce général et, sauf pendant la Première Guerre mondiale, d'impôt sur le revenu. Les marchands voyaient dans l'un et l'autre une menace pour la compétitivité du port et usèrent de leur influence au Legislative Council et à Londres pour s'y opposer. Lorsque l'impôt sur le revenu finit par arriver après la Seconde Guerre mondiale, il fut introduit à des taux modérés.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

La politique fiscale moderne de Singapour prolonge cette tradition : faibles taux d'imposition des sociétés et des personnes physiques, incitations fiscales pour les activités financières et de négoce, recours aux taxes sur la consommation et aux rendements des placements de l'État. Les parties E et G examinent les régimes d'incitation destinés aux family offices, aux gestionnaires de fonds et aux maisons de négoce. Leur logique était déjà visible dans la constitution fiscale de la colonie de la Couronne : le commerce devait supporter le moins d'impôt possible, et l'État se financer par d'autres sources.

Notes

1. Diana S. Kim, « The Sticky Problem of Opium Revenue », *BiblioAsia*, vol. 16, n° 3, octobre–décembre 2020 : l'opium représentait plus de 50 % des recettes des Straits Settlements au XIXe siècle ; au début des années 1920, les ventes d'opium par l'administration représentaient 75 % des recettes d'accise et 55 % des recettes totales. ↩
2. Diana S. Kim, « The Sticky Problem of Opium Revenue », *BiblioAsia*, octobre–décembre 2020 : l'Opium Commission de 1907–1908 ; la fin de la ferme fiscale de l'opium en 1909 et le passage à un monopole public direct au moyen de points de vente au détail appartenant à l'État. ↩
3. Diana S. Kim, « The Sticky Problem of Opium Revenue », *BiblioAsia*, octobre–décembre 2020 : l'Opium Revenue Reserve Replacement Fund conçu par Arthur Meek Pountney en 1925, doté au départ de 30 millions de dollars. ↩
4. Article sur l'histoire de l'impôt sur le revenu à Singapour, *Singapore Journal of Legal Studies* [2007] 1–24 : la proposition de 1860 fut retirée après la résistance des marchands aux droits de port ; celle de 1910 « failed to progress beyond the Bill stage when violent opposition by European and mercantile interests proved too strong ». ↩
5. *Singapore Journal of Legal Studies* [2007] 1–24 : la War Tax Ordinance de 1917, reconduite jusqu'à son abrogation en 1922 ; une nouvelle Income Tax Ordinance entra en vigueur en 1947, sur le modèle de la Model Colonial

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Territories Income Tax Ordinance 1922 et de l'Income Tax Act britannique de 1945. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.